

HYDERABAD – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN - Groupe des représentants des entités commerciales

Dimanche 6 novembre 2016 – 13h30 à 15h IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

MARKUS KUMMER: Veuillez prendre place, s'il vous plait. Nous allons commencer notre séance, en attendant Steve qui va nous rejoindre d'ici très peu de temps. Il est retenu dans une autre réunion. Nous voici réuni pour la réunion traditionnelle entre le Conseil d'administration de l'ICANN et l'unité constitutive commerciale. On va commencer par les questions posées par les unités constitutives commerciales. C'est cela ? Bien. Alors, veuillez poser vos questions. Étant donné que nous avons peu de temps, nous allons commencer en attendant que tous les membres du Conseil d'administration nous rejoignent.

CHRIS WILSON: Bonjour, je suis président de l'unité constitutive commerciale, et Steve est mon autre vice-président, ma compagne.

Traditionnellement, chaque unité constitutive dispose de trente, quarante minutes pour faire part des commentaires et des

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

réflexions de chaque unité constitutive. On a décidé de réserver quinze minutes, nous trois à la fin pour vous parler d'un problème ou d'une question particulière. Voilà comment on va procéder.

Donc, on va commencer par les problèmes qui se posent à notre unité constitutive et on va passer à l'unité constitutive suivante ensuite.

Alors, pour les unités constitutives commerciales, s'agissant de cet engagement, beaucoup des problèmes qui se posent à nous ont à voir avec la question posée par le Conseil d'administration au CSG, à savoir : Qu'est-ce que le Conseil d'administration et l'ICANN peuvent faire après la transition IANA ?

Et deux : Qu'est-ce que le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN peuvent faire pour renforcer la confiance ?

Je pense qu'il s'agit là de questions qui tombent dans les deux catégories. Donc, la meilleure façon d'utiliser notre temps est de répondre à ces questions. C'est de traiter ces deux questions dans ces deux catégories respectives.

Alors, qu'est-ce que peuvent faire le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN dans son ensemble ? Là, l'unité constitutive commerciale a été très engagée vis-à-vis de la Piste

de travail numéro 1 et le travail réalisé à l'issue du rapport du CCWG et du rapport sur la responsabilité. On a également énormément participé aux activités de la Piste de travail numéro 2, et je sais que d'autres membres de notre unité constitutive sont aussi très engagés. Steve travaille dans un sous-groupe là-dessus, sur la Piste de travail numéro 2.

Et il y a une demande d'engagement de la part du Conseil d'administration pour que le temps, l'attention et les efforts soient concentrés ou plutôt qui ont été alloués à la Piste de travail numéro 1 le soient de la même manière pour la Piste de travail numéro 2. On a insisté sur ce point-là à Marrakech, avant qu'ait lieu la transition, pour que la Piste de travail numéro 2 reçoive le même niveau d'attention et d'efforts que la Piste de travail numéro 1. Donc, il y a encore beaucoup à faire pour cette Piste de travail numéro 2. Donc, nous nous félicitons de l'engagement pris par le Conseil d'administration aujourd'hui vis-à-vis de ce niveau d'engagement pour faire en sorte que les efforts alloués à la Piste de travail numéro 1 le soient de la même manière à la Piste de travail numéro 2. Voilà, ce que j'avais à dire pour l'instant. Merci.

STEVE CROCKER:

Merci. Moi, je vois deux choses ici par rapport à ce que vous venez de dire, par rapport à la Piste de travail numéro 2. Nous

sommes extrêmement intéressés à nous assurer que la Piste de travail numéro 2 ne soit pas reléguée au second plan. En effet, il existe beaucoup de raisons pour lesquelles nous ne souhaitons pas reléguer en arrière-plan la Piste de travail numéro 2, parce que c'est pour le bien de la communauté et de notre organisation, et si on tourne en rond, ça va être regrettable.

Donc, on est d'accord là-dessus. Effectivement, ça fait partie des discussions. C'est lié à l'allocation des ressources.

D'un autre côté, on ne veut pas non plus que ce soit aussi onéreux et que ça requiert autant de temps et d'engagement que le travail sur la Piste de travail numéro 1. Donc, il ne s'agit pas d'une chose arbitraire de notre part, mais on est très sérieux par rapport au fait qu'il faut que ça fonctionne, que ce processus doit aller de l'avant tout en sachant qu'il ne faut pas que cette Piste de travail numéro 2 consume toute notre énergie, tout notre temps et nos ressources.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir là-dessus ?
Non. Alors, allez-y, continuez.

CHRIS WILSON:

Merci. Ça, c'était pour la première question.

S'agissant de la deuxième question, que peuvent faire le Conseil d'administration et la communauté pour renforcer la confiance et la transparence ?

Je pense qu'il s'agit là d'une thématique générale sur laquelle on travaille par rapport aux activités de la Piste de travail numéro 2 et les efforts également qui sont en dehors du mandat de la Piste de travail numéro 2.

Dans notre unité constitutive des entités commerciales – et je pense que dans d'autres unités constitutives, les SO et les AC, la question de la conformité contractuelle est très importante et figure au centre de la mission de l'ICANN. Et il y a un sentiment général de mécontentement par rapport à l'inefficacité du bureau de conformité de l'ICANN. Un mécontentement également par rapport au niveau de transparence qui est nécessaire pour nous, pour savoir comment sont prises les décisions au sein de ce bureau de la conformité.

Nous comprenons bien entendu qu'il va y avoir des changements et une nouvelle personne d'ici 2017 qui va être nommée à ce bureau. Je pense que cette nomination va être l'une des plus importantes ici à l'ICANN, parce que c'est au cœur de ce que fait l'ICANN.

Et nous, entité commerciale, sommes très préoccupés par rapport à l'atténuation de l'utilisation abusive du DNS. Pour ceux qui ont probablement participé au groupe de travail du GAC sur la sécurité publique, on en a parlé hier par rapport à l'atténuation de l'utilisation abusive du DNS. Il y a une étude de cas, on en a parlé hier lors de la réunion par rapport aux déficiences au bureau de conformité. Leur réponse face à ces cas d'utilisation abusive.

Nous savons qu'au niveau du Conseil d'administration et au niveau du PDG, il faut continuer à prendre au sérieux cette question et travailler avec nous, la communauté dans son ensemble, mais surtout l'unité constitutive commerciale pour améliorer ce bureau, améliorer les mesures qui sont utilisées par ce bureau et améliorer surtout la transparence quant aux décisions prises et à la manière dont elles sont prises, parce que c'est un peu mystérieux tout cela.

Et, par rapport à cette préoccupation qui, je sais, n'est pas nouvelle pour vous, on l'a soulevée à Helsinki et à d'autres... à l'occasion d'autres conférences, mais nous en sommes maintenant à la période post-transition et à une étape où, pour nous, la conformité est encore plus importante.

Donc, je voulais souligner cela. Bien entendu, vous êtes invités à y répondre si vous voulez, mais j'ai d'autres commentaires à faire.

STEVE CROCKER:

Oui. J'ai un commentaire rapidement à faire. On n'entend beaucoup parler des problèmes de conformité. Donc, bien entendu il nous apparaît clairement que c'est un sujet à traiter. L'une des questions génériques qui est liée à cette question, c'est dans quelle mesure les problèmes sont liés au fait que tout le monde doit traiter cela par rapport à des points de vue divergents, par rapport à ce qu'il faudrait faire. Ce que je veux dire, pour une personne, il s'agira d'une utilisation abusive ; pour une autre, ça ne sera pas le cas.

Donc, il serait bon de parvenir à une situation où on parvienne à un accord même si on n'est pas tout à fait d'accord. Mais, en tout cas, un accord qui nous permettrait de passer cette étape.

Göran, est-ce que vous savez un petit peu ce qui se passe du côté de la conformité ? Est-ce qu'il y a des nouveautés ?

GÖRAN MARBY: Oui. Comme vous le savez, et là je me tourne vers Allen, j'ai envie de lui demander : Qu'est-ce que tu vas faire Allen à propos de cela ?

Oui. On a déjà annoncé le remplacement d'Allen pour poursuivre le travail qu'il avait fait. Je ne sais pas si Allen veut ajouter autre chose, mais voilà ce qu'on est en train de faire actuellement.

CHRIS WILSON: Merci. Steve par rapport à ce que vous disiez, bien entendu, il y a des points de vue divergents par rapport au fait de savoir s'il y a un consensus sur ce qu'il faut appliquer et ne pas appliquer. On pense qu'il faut encore progresser à ce niveau-là et on attend avec impatience de pouvoir travailler avec le prochain directeur de la conformité pour améliorer tout ce processus.

Et, en parallèle à cela, par rapport à la transparence, on aimerait avoir de meilleures données et des données plus fiables vis-à-vis du DNS d'une manière générale. On s'efforce d'avoir plus d'information par rapport au roulement des nouveau gTLD, surtout du point de vue des entités commerciales et des utilisateurs. Il est important de voir où on en est. Je crois qu'il y a d'excellentes nouvelles par rapport à ce que fait l'ICANN, mais il y a aussi de mauvaises nouvelles. Donc, il faut améliorer les choses.

Bien entendu, il y a des révisions en cours, mais il serait bon de pouvoir s'appuyer sur des données plus fiables et des données qu'à l'heure actuelle l'ICANN n'est pas en train de collecter. Donc, il y a des améliorations à faire et il faut faire également une priorité pour non seulement collecter ces données, mais les publier.

Et, pour être un peu plus constructif, peut-être que certains d'entre nous sont là depuis plus longtemps. Donc, je ne vais pas dire que je suis meilleur que les autres, mais ça fait longtemps que je suis là. Il faut également faire un travail de sensibilisation vis-à-vis des nouveaux venus. Il y a beaucoup de gens qui ignorent jusqu'à l'existence même de l'ICANN et il est difficile pour nous de les convaincre de l'importance de l'ICANN en leur disant, oui on a des données concernant le DNS et d'autres données qui sont importantes, et qu'on fait beaucoup de travail important. Et ça, ça peut s'avérer difficile pour nous de les convaincre dans ce sens-là, mais je crois que mon collègue va en parler.

JIMSON OLUFUYE:

Merci Chris. Bonjour à tous. Je suis Jimson Olufuye.

Donc effectivement, on fait beaucoup d'activités de sensibilisation, mais on doit en faire plus. Et la question de la

transparence est particulièrement importante ici. Il faut que les gens soient parfaitement au courant de ce qu’on fait, et ce qu’on fait doit être accompagné de faits et de chiffres. Ça, c’est une approche qu’il faut continuer à appliquer surtout après la transition.

Dans la région africaine, après la transition, les gens ne pouvaient pas croire que cette transition avait eu lieu. Donc, il faut être davantage transparent et plus clair par rapport au travail qu’on fait, et ce, aux yeux du public.

CHRIS WILSON: Oui, je vais prendre un exemple de ce dont il est question.

STEVE DELBIANCO: Oui. Par rapport à ce qu’on fait, parfois il faut un processus descendant pour expliquer pourquoi on fait les choses. C’est un processus qui a été lancé sous le mandat du PDG précédent, et l’engagement pris par Fadi Chehade en 2013 à Davos, et ensuite, il est reparti à Los Angeles. Et il a dit : voilà, il faut faire un meilleur travail par rapport à la sensibilisation de ce que fait l’ICANN.

Ça a donné lieu à un concept un petit peu plus éclairé de ce que fait l’ICANN. Mais on a besoin de mesures pour comprendre le

déploiement, la distribution des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre dans le monde. Mais ces mesures, on en a besoin. Elles sont très utiles pour démontrer la croissance et la dynamique de l'industrie du DNS. On a beaucoup de plaintes d'utilisations abusives, de cas qui n'ont pas été résolus. En d'autres termes, la partie de l'industrie que, je sais, Fadi n'aimait pas qu'on mentionne, c'était celle de l'amélioration. Je crois qu'il faudrait mener une enquête ici à l'ICANN, pour voir quel est notre niveau de réputation.

Et ça, c'est mené par le personnel de l'ICANN autour du slogan selon lequel le rôle de l'ICANN est de promouvoir l'industrie du DNS. Effectivement, ça fait partie de sa mission, mais la mission de l'ICANN, c'est également d'être au service des titulaires de noms de domaine et des utilisateurs finaux en utilisant les moyens à disposition des parties contractantes. Donc, pour cela, il faut des statistiques régulières qui peuvent être mesurables et vérifiables.

Si ça ne peut pas être fait par cet indice de santé du marché gTLD, alors il faut trouver un nouveau moyen. Ça peut inclure les ccTLD, parce que ça, ça fait partie intégrante et une partie intégrante très importante des titulaires de noms de domaine. Et donc, on peut y répondre en publiant ce genre de mesures.

Donc, il s'agit un petit peu de quelque chose qu'on a hérité des mandats précédents et des leaders précédents, mais il faut pouvoir montrer le bon état de santé comme les faiblesses de notre industrie.

BRUCE TONKIN:

Oui. Par rapport à ce que vous disiez des données, bien entendu, dans l'affirmation d'engagement vis-à-vis du gouvernement des États-Unis, il y a une affirmation d'engagement vis-à-vis de la concurrence et de la confiance des consommateurs. On a beaucoup travaillé pour collecter des données à ce niveau-là.

Je pense que c'est l'approche générale et le résultat de cela, c'est que l'ICANN a confié la mission à des agences externes de collecter ces données.

Ensuite, il y a toute une série de données qui ont été collectées avant cette révision. On a eu un briefing de la part des membres de cette équipe de révision qui ont dit qu'une des recommandations allait consister à collecter davantage de données.

Donc, pourquoi est-ce que vous ne voyez pas au sein de vos unités constitutives quel est le genre de données dont vous avez besoin ? Je crois qu'il y a quatre cent rapports produit par l'ICANN sur ce genre de questions à l'heure actuelle.

Bien entendu, dans toute organisation, il y a beaucoup de rapports qui sont élaborés et la plupart de ces rapports ne sont même pas lus. Ils représentent un coût énorme. Ça se chiffre en million de dollars.

Donc, je pense qu'il est important d'identifier et d'en faire une priorité. Cette question que la GNSO considère comme une priorité : le fait d'établir une liste de dix points pour nous dire quelles sont les données à collecter.

CHRIS WILSON:

Oui. Parfois, c'est difficile parce que c'est quelque chose qui n'est pas facilement compréhensible. Peut-être que le fait de bien comprendre la situation, le monde actuel, ça fait partie du problème. Donc, il faut que ces données soient compréhensibles et soient accessibles à la communauté.

STEVE DELBIANCO:

Oui. Il faut faire effectivement ce travail pour définir quelles sont les données dont on a besoin. Mais vous, vous avez un travail à faire aussi qui est de vous engager à établir un indice de santé du marché des gTLD.

BRUCE TONKIN: Oui. Le processus est le suivant : essayer de faire le plus d'efforts possibles pour donner ces informations à nos communautés. Vous, vous nous dites que ces informations manquent. Il faut être plus spécifique. Parce que... il s'agit... Je pense que vous partez du mauvais point de départ. L'organisation travaille dans la direction que pointe la communauté en fonction du budget et ça peut s'inscrire dans les limites du budget. Bien entendu, parfois ça se chiffre à plusieurs million de dollars. Donc, il y a un processus très clair ici. Présentez-nous les mesures. L'organisation va évaluer les coûts pour collecter ces données. On va voir si ça rentre dans le budget et ensuite, on l'applique.

STEVE CROCKER: Oui. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit et j'ajouterais – vous avez dit à juste titre d'ailleurs que Fadi a voulu renforcer la visibilité de notre organisation et – l'objectif donc, c'était de collecter des statistiques, des données statistiques pour qu'il y ait un lien entre les chiffres collectés et ce qu'on fait, dans quel objectif. Et ça, ça permet de définir ce qui est bon. Si les chiffres sont mauvais, on s'aperçoit qu'on va dans la mauvaise direction. C'est un petit peu à ça que ça sert.

ASHA HEMRAJANI: Merci Steve. Je voulais revenir à ce dont vous avez parlé auparavant, Chris, par rapport à l'engagement, au fait de permettre à plus d'entités commerciales de participer, à plus d'entités commerciales qui se trouvent en dehors des États-Unis et en dehors de l'Europe pour qu'elles puissent davantage participer.

CHRIS WILSON: Oui. Effectivement, c'est ce que font Chris Mondini et d'autres. Ils travaillent très dur à nos côtés pour essayer de sensibiliser en dehors des frontières des États-Unis et de l'Europe, et je suis sûr que mon collègue va en parler très certainement. Parce que c'est un effort très louable qui est fait par notre unité constitutive en Afrique. Je vais lui accorder trente secondes s'il veut en parler maintenant.

JIMSON OLUFUYE: Pour dire que cette année, on a travaillé très dur pour améliorer cela en Afrique et en Amérique latine.

CHRIS WILSON: Oui. On n'a plus beaucoup de temps, donc on va passer maintenant à l'unité constitutive des fournisseurs d'Internet.

GREG SHATAN:

Oui. Je suis président de l'IPC et je vais accompagner mon collègue ainsi que Paul McGrady qui sont en train de me rejoindre ici à la table. Ils prennent leur temps d'ailleurs.

Bien, nous aimerions commencer d'abord par une série de questions à l'attention du Conseil d'administration, puis les questions que vous nous avez posées, à nous, qui nous ont été envoyées.

Je dirais qu'il y a d'une manière général une question de confiance, de responsabilité et de transparence qui se recoupe dans nos questions, comme dans vos questions, dans cette situation post-transition.

Donc, d'abord par rapport à l'unité constitutive de la propriété intellectuelle qui est la nôtre. D'abord, donc, excusez-moi mon ordinateur vient de s'éteindre sous mes yeux. Vous voyez la technologie où ça nous mène. Donc, le Conseil d'administration a approuvé la déclaration de mission de l'IPC qui, selon nos statuts, inclut le fait de fournir à la GNSO et au Conseil d'administration de l'ICANN, en temps et en heure, un avis d'expert sur des questions liées à la propriété intellectuelle, en particulier dans l'interface avec le DNS. D'après le point de vue du Conseil d'administration, dans quelle mesure le travail de l'IPC peut être plus efficace dans ces avis au Conseil

d'administration sur des questions qui permettent au Conseil d'administration d'être tenu informé de ces problèmes ?

STEVE CROCKER: Je dois dire... Je n'ai pas vraiment compris la question à laquelle vous demandez une réponse.

BRUCE TONKIN: En des termes plus simples, comment est-ce que le Conseil d'administration est informé des questions soulevées par l'unité constitutive de la propriété intellectuelle ?

STEVE CROCKER: Greg, nous l'a dit. [Inaudible].

GREG SHATAN: Oui, ce n'est pas dans un monde parfait.

C'est l'essence de la question. Comment est-ce que l'IPC peut être plus efficace dans son travail en suivant les statuts pour fournir au Conseil d'administration un avis expert en temps et en heure.

MARKUS KUMMER: Je pense que ma suggestion est de vous dire, envoyez-moi un courriel, dialoguons et nous pourrions peut-être résoudre le problème. Steve l'avait déjà fait. Il a envoyé un courriel sur une question qui était importante pour lui à moi-même et à Bruce. Et c'est une approche logique de faire face, pour faire face à un problème. Nous devons le faire tout simplement. Je m'excuse, mais si vous vous sentez, si vous pensez avoir besoin, d'avoir un peu plus de structure dans nos fonctionnements, appelez-nous. Nous pouvons en parler.

CHRIS DISSPAIN: Pensez-vous... Vous avez parlé d'avis, de la représentation des intérêts. Est-ce qu'éventuellement vous pensez qu'il y aurait un conflit entre un élément ou un autre?

GREG SHATAN: À mon avis, il ne devrait pas y avoir de conflit. Ce que nous voulons faire, c'est d'essayer de suivre... Comment nous pouvons essayer de suivre nos statuts de la meilleure manière et de fournir un avis expert, et aussi d'éviter la confusion dans notre mission.

STEVE CROCKER: Comme vous l'avez dit, Greg, nous avons d'autres groupes, des comités consultatifs, qui ont fait des tâches comparables. Donc, ces comités par exemple qui donnent des avis sur les problèmes de sécurité et de stabilité. Donc, il y a eu des documents qui ont été publiés et donc il faudrait qu'on les consulte. Je ne vois vraiment pas pourquoi nous ne pourrions pas faire la même chose avec l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. Donc, à mon avis, il serait donc logique de faire attention et de consulter ces documents de toute façon.

GREG SHATAN: Kiran.

KIRAN MALANCHARUVIL: Kiran au micro. J'apprécie la réponse de Mark sur le fait qu'on devrait recevoir de la communication des membres de l'IPC et que l'on continue à utiliser ces informations pour être informé, pour s'informer. Nous n'avons pas forcément toujours, nous ne sommes pas toujours connectés. Nous n'avons pas de visibilité vis-à-vis du Conseil d'administration. C'est pour cela que nous demandons une structure plus formelle pour pouvoir informer, car ces lettres individuelles ne sont pas suffisantes. Ce n'est pas une critique, mais nous voulons nous assurer que nous ayons donc une structure plus formelle qui soit mise en œuvre. Nous

sommes très heureux de voir que vous voulez travailler avec nous sur ce sujet.

STEVE CROCKER:

Ça a l'air... Ce que je vais dire a l'air d'être un peu simpliste, mais j'ai eu la chance d'être à la tête d'un des comités du RSSAC et ce qu'on avait fait à l'époque quand on écrivait, quand on faisait un rapport, on se, on les publiait. Et par la suite, les gens venaient me voir, me posaient des questions et me demandaient comment est-ce que vous ne faites pas attention à vos propres conseils. Pourquoi ne les numérotez-vous pas, vos avis, avant de nous les envoyer? Vous pourriez faire cela. Et ainsi, élever le statut de ce document d'une lettre à un rapport de sorte et ainsi, nous aurions un système pour pouvoir suivre et contrôler le processus de réponse sur le conseil, etc., etc.

BRUCE TONKIN:

En fait, sur le site web de l'IPC, vous avez une section là-dessus. Il y a aussi le RSSAC et le SSAC qui ont publié ces informations sur leur site. Il y a aussi les commentaires publics qui sont publiés. Ce que vous voyez sur ces sites du RSSAC et du SSAC, ce sont des documents qui sont mis, qui ont été publiés pour des, à long terme, pour faire face, pour pouvoir gérer ou traiter des questions à long terme justement. Donc, par exemple, une chose

qui est intéressante pour moi sur la propriété intellectuelle était le fait qu'il y ait des développements juridiques récents qui pourraient être intéressants sur chaque pays. Donc, un mémo, un simple mémo pourrait nous aider par exemple pour que le *Board* puisse après obtenir de nouvelles informations sur les dernières informations. Donc, il nous faudrait encore une fois un format de ce genre-là pour qu'on puisse, pour que tous les gens qui travaillent puissent avoir, pouvoir consulter ces briefings. Il ne faut pas que ce soit des documents de cent pages, mais ce serait bon d'avoir un document qui dit, voilà il y a cette nouvelle loi qui est apparu, il faut faire attention. Donc, vous pouvez ainsi faire un suivi et publier ça sur votre site. Chiffrez les documents afin de pouvoir les trouver.

GREG SHATAN:

Voilà. Merci Steve. Merci Bruce. Ça nous permettrait d'avoir un peu un plan de travail pour l'IPC. Nous avons eu un bon dialogue là-dessus, mais nous avons d'autres questions à soulever. Je vais passer la parole à Kiran.

KIRAN MALANCHARUVIL:

Est-ce que le Conseil d'administration pense que l'organisation de l'ICANN avec la communauté est complètement représentée vis-à-vis du public, le public que l'ICANN sert? Si ce n'est pas le

cas, comment est-ce que l'ICANN doit évoluer pour servir adéquatement la communauté des parties prenantes dans sa gouvernance? Vous savez, je vous en ai déjà parlé à Marrakech. Donc, je m'attends... J'aimerais avoir vos sentiments là-dessus.

STEVE CROCKER:

Nous avons. Nous devons prendre une position sur le sujet et ensuite, défendre notre position. Nous devons en arriver à une discussion intéressante.

KIRAN MALANCHARUVIL:

Je ne suis pas sûre... Je pense qu'il y a... Je ne suis pas sûre si ça s'est déjà passé ainsi. Je sais qu'il y a eu par exemple des requêtes assez concrètes sur la participation des femmes par exemple à Marrakech. Il n'y a pas eu de mise à jour de faite depuis cette réunion sur ce sujet. Donc certainement, si vous me demandez, si vous nous demandez de composer une lettre pour vous dire comment nous ressentons telle ou telle chose pour que l'on soit mieux représenté, encouragé à plus de diversité au sein de la communauté de l'ICANN, alors encore une fois, nous allons le faire. Et nous... Je vais avancer. Nous avancerons, pardon.

LOUISEWIES VAN DER LAAN: C'est donc une question qui est importante pour le Conseil d'administration et pour la communauté en général. Je suis la liaison pour la Piste de travail numéro 2 sur la diversité et c'est précisément le centre de la discussion pour nous. Comment est-ce que l'organisation peut devenir plus diverse? Comment pouvons-nous avoir une meilleure diversité au sein de l'organisation? Comment est-ce qu'on peut avoir des gens qui ont des compétences plus diverses? Qu'on n'ait pas toujours les mêmes propositions représentées.

Donc, bien sûr, nous voulons voir ce que le Conseil d'administration et l'ICANN peuvent faire sur ce sujet. Ce que l'on fait au niveau, au sein de l'organisation de l'ICANN, c'est de nous assurer que nous ayons les mesures, les bons chiffres et les bonnes données disponibles à voir qui participe aux réunions par exemple, d'où viennent ces gens-là, sont-ils homme ou femme. Et donc ainsi, nous pourrions souligner les, nous aurons les données, les chiffres, les mesures pour pouvoir exactement avoir les informations. Ainsi, nous pourrions encourager une meilleure diversité. Il y aura beaucoup d'étapes à faire : est-ce qu'on a assez de personnes par exemple qui vont pouvoir s'élever dans l'ordre de l'organisation? La composition du Conseil d'administration n'est pas une chose que l'on décide

nous-mêmes, mais c'est important et j'espère que nous pourrons tous y travailler collectivement.

KIRAN MALANCHARUVIL: Est-ce que je peux faire.... Est-ce que je peux poser une autre question? Juste très vite. Quand on parle de diversité – et moi c'est ce qui m'intéresse, c'est vraiment un projet qui m'intéresse énormément, je dois souligner que cette question parle aussi de diversité, d'opinion, d'origine. Y a-t-il un déséquilibre entre les parties, entre les intérêts des parties contractantes et les parties non contractantes? Encore une fois, ce sont des choses à prendre en compte pour le Conseil d'administration.

GREG SHATAN: Nous avons Asha, Bruce et Vicky qui veulent parler.

ASHA HEMRAJANI: Kiran, merci pour votre question. Comme vous, je suis cela. Ce qui me passionne, c'est l'équilibre de genre, parce que nous représentons 50 % de l'humanité ou presque 50 %. Encore une fois, pour revenir vers ce qu'on disait à propos de l'amélioration, comme dit Steve, ce serait... Il serait bon de savoir, que vous nous disiez exactement quels sont les domaines sur lesquels nous devons nous améliorer. Il y a beaucoup de statistiques qui

sont publiés sur notre site web. Les statistiques sur les personnes qui participent aux réunions et donc, ainsi, comme mon collègue l'a mentionné, il y a un sous-groupe sur la diversité qui bénéficierait certainement de vos informations. Ce qui serait bon, c'est de recevoir de bonnes informations de votre part.

Quand il s'agit du Conseil d'administration, je ne pense pas que nous sommes à 50/50, mais nous sommes bien mieux que certains conseils d'administration que je connais. J'aimerais qu'il y ait un meilleur équilibre de genre dans la communauté. J'aimerais aussi voir un meilleur équilibre géographique dans la communauté. C'est pour ça que j'ai posé les questions que j'ai posées tout à l'heure. Nous devrions amener un meilleur équilibre géographique au sein de la communauté.

J'aimerais beaucoup prolonger cette discussion avec vous.

KIRAN MALANCHARUVIL: J'ai noté quelque chose d'important, car je comprends qu'il y a un équilibre de genre. Mais le genre n'est pas seulement... Il ne s'agit pas seulement... Ce n'est pas binaire. Il ne s'agit pas seulement d'homme et de femme, mais il s'agit de genre en général dans le monde.

Nous... Je sais que le Conseil d'administration ne peut pas imposer cette diversité, mais j'aimerais que le Conseil d'administration mette en place un meilleur exemple. Je sais qu'il y a des femmes qui sont au Conseil d'administration. Je sais que c'est mieux que dans d'autres organisations que l'on connait à travers le monde. Mais je pense que nous pouvons encore faire mieux et je suis heureuse de voir qu'il y a un effort qui est mis en place pour la diversité.

BRUCE TONKIN:

Oui. Le Conseil d'administration ne nomme pas ses membres. C'est vous qui le faites. Donc, dans ce sens-là, ce que le Conseil d'administration peut faire dans ce sens-là. Encore une fois, nous ne nommons pas le Conseil d'administration. La communauté nomme le Conseil d'administration. Nous pouvons peut-être faire plus de sensibilisation de ce côté-là. Donc, ce que le Conseil d'administration regarde, c'est la stratégie d'objectifs pour pouvoir localiser des personnes à travers le monde. Comme vous l'avez dit, quand on regarde la diversité géographique par rapport aux différentes parties du monde, qui participe dans l'ICANN, à sa mission? Est-ce que l'on a assez... Est-ce que l'on a assez de... Par exemple, la diversité des professions. A-t-on assez d'ingénieurs, d'avocats, etc.? Il faut

donc qu'on s'assure qu'il y ait par exemple assez de personnes qui participent, des personnes de la communauté commerciale.

Encore une fois, ce sont des choses qui pourraient nous aider et ainsi vous pouviez nous donner vos sentiments sur la participation que vous pouvez nous offrir à ce sujet-là. Donc, le Conseil d'administration en a parlé durant les deux derniers ateliers de travail. La focalisation a été placée sur les relations gouvernementales pour que plus de gouvernements soient impliqués au GAC. Le GAC a beaucoup grandi depuis des années. Mais il y aura peut-être d'autres objectifs à mettre en place pour la communauté.

GREGORY SHATAN: Il ne nous reste que quelques minutes et Paul va répondre à la première question qui nous a été posée tout à l'heure.

PAUL MCGRADY: Je suis à la GNSO.

La première question, c'était : Que pouvons-nous faire, nous, le Conseil d'administration pour que la transition fonctionne bien pour vous? La réponse, c'est qu'il faut que l'on soit prévisible. Les mécanismes de la Piste de travail numéro 1 étaient tr fonctionne bien pour vous? La réponse, c'est qu'il faut que l'on

soit prévisible. Les mécanismes de la Piste de travail numéro 1 étaient très détaillés en termes de support de l'unité constitutive commerciale. Cette piste de travail numéro 1 et ses éléments vont être publiés et j'espère que nous pourrons fournir plus de prévisibilité, de prédictibilité pour satisfaire tout le monde, du moins – pardon.

L'ICANN a eu beaucoup de souci durant le roulement des nouveaux gTLD. Il y a eu beaucoup de discussion. Il y a eu beaucoup de problèmes qui ont été soulevés sur des choses qui n'étaient pas prévisibles, pas prédictibles dans le processus. Donc, nous espérons qu'une fois que le travail de la Piste de travail numéro 1 sera mis en œuvre que nous puissions donc résoudre ces problèmes.

Donc, la réponse à votre question est la prédictibilité.

CHERINE CHALABY:

Merci, Paul, pour votre réponse. Non seulement la prédictibilité est la réponse, et je suis d'accord, mais il faut aussi mettre en œuvre tous les nouveaux statuts de façon collaborative avec la communauté.

Durant les prochaines années, nous allons apprendre à travailler avec ceci et nous sommes engagés, même quand les personnes, même quand des personnes sont en désaccord avec nous, nous

pouvons quand même le faire de façon collaborative pour pouvoir améliorer la confiance de la communauté par rapport au Conseil d'administration.

GREGORY SHATAN:

Merci Cherine.

Et nous avons une excellente réponse à votre deuxième question. Mais par respect pour nos collègues de l'ISPCP et pour une question de temps, on va vous céder la parole maintenant.

Attendez, on a encore deux minutes. Bon. Alors Kiran.

KIRAN MALANCHARUVIL:

Oui, je veux mes deux minutes.

Alors par rapport à la confiance – et la confiance institutionnelle, ça a été une pierre d'achoppement pour l'ICANN. Ces contrats doivent être rigoureux et une fois qu'ils entrent en vigueur, ils doivent être appliqués et compris de la part des deux parties.

Nous comptons sur le personnel de l'ICANN pour défendre les intérêts de la propriété intellectuelle. Toutefois, les différentes interprétations de ces contrats peuvent avoir lieu au détriment des utilisateurs qui n'ont rien à voir. Les contrats ne sont pas interprétés de manière générale, ni de manière viable d'un point

de vue commercial et il nous faut de la cohérence, de la prévisibilité, de la transparence et qu'ils soient contraignants.

Il faut qu'il y ait une culture de la conformité et de la responsabilité contractuelle qui soit promue au sein de notre organisation. Le manque de connexions entre notre compréhension des RAA avec ses spécifications constitue un exemple seulement de l'interprétation au sein de cette organisation d'une même disposition, ce qui donne lieu à une certaine confusion et à une certaine frustration.

Et nous attendons avec impatience votre réaction à cela.

GREGORY SHATAN:

Merci Kiran.

Y a-t-il des réponses de la part du Conseil d'administration là-dessus?

Tony, vous souhaitez répondre?

TONY HOLMES:

Oui, vous voyez à quel point c'est difficile maintenant de parler avec cette unité constitutive. Ils utilisent jusqu'à la dernière seconde.

Alors, on a quatre personnes ici autour de la table, qui représentent les ISPCP, donc il faut aussi leur répondre. Mais pour répondre rapidement, aux questions du Conseil d'administration, lorsqu'on regarde ces questions, la première qui retient mon attention, c'est la deuxième pour renforcer la confiance.

Pour y parvenir, il faut disposer de bons moyens de jugement pour voir si les choses s'améliorent ou pas et pouvoir également disposer des mesures facilement disponibles pour pouvoir faciliter cela et rendre cela plus simple.

Et ça, c'est couvert par les réponses qui figurent ici. Bien entendu, on reprend, pour notre compte, certaines des réponses évoquées par nos partenaires au sein des unités constitutives commerciales.

Mais il faut également améliorer le niveau de résultat pour répondre aux demandes futures dans ce domaine. Et il y a également d'autres points qui ont été discutés au sein des ISPCP récemment, dont deux questions récemment avec le Conseil d'administration.

La première concerne la prochaine série de gTLD et la stratégie concernant les réunions, et à n'en pas douter également, le calendrier pour ces réunions.

TONY HARRIS:

Merci Tony. Oui, j'aimerais faire référence à une lettre que Steve, de la part de Steve Crocker pour « identifier des points essentiels qui devraient être identifiés avant de mettre en place un nouveau processus. »

Je pense qu'il convient de souligner un nombre de points

D'abord, l'acceptation universelle. Une question qui a été examinée par le groupe de travail stratégique sur l'acceptation universelle et plus on leur donne du temps à ce groupe de travail pour travailler sur cette question difficile, plus, mieux ce sera pour les nouveaux candidats qui, éventuellement, se présenteront.

Donc, le deuxième point essentiel a à voir avec l'accès au marché et en particulier, la manière dont disons le lancement des nouveaux gTLD a été confrontée à un certain nombre d'activités du côté des bureaux d'enregistrement.

Il faut savoir que l'industrie des bureaux d'enregistrement a quatre leaders, qui comprennent à eux quatre 60 % - 59,6 % - du marché. Pour n'en citer que quelques-uns, GoDaddy, etc. Et donc, avec le nouveau gTLD, ces nouveaux gTLD sont accaparés par cette partie du marché.

Et avec l'étude sur le DNS, l'étude récente LAC DNS qui a récemment été publiée, on voit bien les défis qui se posent dans la région Amérique latine et Caraïbes quant au développement du marché du bureau d'enregistrement dans cette région et quant à l'adoption également des nouveaux gTLD.

En fait, le problème est simple. En Amérique latine, il n'y a pas beaucoup de bureaux d'enregistrement – il n'y en a que deux. Les principaux acteurs, ce sont les revendeurs. Il s'agit d'agences d'hébergement, des développeurs de sites web et de fournisseurs de services Internet. Et ces revendeurs travaillent avec les quatre acteurs dont je viens de parler. Donc, dans notre cas par exemple, moi je suis opérateur de registre pour .LAT et également fournisseur de services Internet, on travaille beaucoup sur – et ça implique beaucoup d'investissement – la publicité et le marketing.

Dans notre région, je vous le disais, 90 % de l'activité provient des revendeurs et étant donné que le revenu dépend de ces quatre entreprises, nous avons un problème ici pour améliorer les résultats en termes de vente par rapport aux nouveaux gTLD.

Ça, c'est un exemple.

Pour essayer d'être aussi bref que possible, parce qu'il y a d'autres problèmes qui vont être évoqués par les autres

membres de notre unité constitutive, je conclurais en disant que les bureaux d'enregistrement sont le chaînon de vente obligé, mais ils n'ont pas d'obligation pour opérer avec un nouveau gTLD.

Comme je l'ai dit auparavant, ce n'est pas une réclamation, c'est une observation. Mais c'est un problème critique qu'il faudrait analyser avant de nous lancer dans de nouvelles candidatures, parce que sinon les nouveaux venus vont rencontrer les mêmes problèmes que ceux que nous avons rencontrés. Merci.

ASHA HEMRAJANI:

Merci. Je voulais poser une question à Tony. Merci de vos commentaires et quelle serait la question que vous poseriez au Conseil d'administration? Je comprends que vous évoquiez ce problème. Vous pensez que c'est un problème critique. Mais qu'attendez-vous exactement de la part du Conseil d'administration?

TONY HARRIS:

Alors, par rapport à la nouvelle série, qui est sur le point d'être lancée et par rapport au nouveau guide de candidature, il faut prendre en considération la structure actuelle des bureaux d'enregistrement. Il faut la prendre en considération, parce qu'il

n'y a pas de protection pour les nouveaux candidats comme je l'ai dit auparavant.

Il faut aller vers eux pour leur vendre nos nouveaux gTLD, mais ils peuvent nous dire, « On n'est pas intéressé ». Donc, qu'est-ce qu'on fait dans ce cas-là?

Je pense que la manière dont tout cela est structuré, dont la structure des ventes est structurée, ça nous place face à ce risque.

ASHA HEMRAJANI:

Merci donc. Pour poursuivre un petit peu cela, est-ce que vous pensez que votre groupe pourrait contribuer au processus de la communauté pour collecter des contributions quant au processus des nouveaux gTLD?

TONY HARRIS:

Oui, tout à fait. On serait heureux de contribuer à cela.

TONY HOLMES:

Mark souhaite intervenir.

MARK MCFADDEN: Oui. Mark au micro, ISPCP. Par rapport aux séries ultérieures de nouveaux gTLD, nous, ce qu’on voit c’est qu’il y a beaucoup de travail, qui est bien étayé, bien organisé pour préparer la nouvelle série des gTLD. Et j’ai des exemples ici.

Par exemple, les gens qui voient quelles sont les changements nécessaires pour un nouveau guide de candidature, les politiques qui les sous-tendent. On vient d’avoir une période de commentaires ouverte pour analyser la première phase des impacts économiques et également, les retombées en termes de concurrence.

Mais il y a des problèmes qui ne sont pas examinés de manière complète ou générale pour les séries ultérieures des nouveaux gTLD. Par exemple, des aspects techniques. Tony en a évoqué un : l’acceptation universelle. Mais moi ce que j’aimerais vous dire, c’est que je ne pense pas qu’aucun d’entre nous dans la communauté technique, politique, bureau d’enregistrement/opérateur de registre, on ne veut se lancer dans cette nouvelle série avant que certaines questions liées à l’acceptation soient solutionnées. Parce qu’on ne voudrait pas être confrontés aux mêmes problèmes auxquels ont été confrontés les gens avec la première série.

Donc, il est important de prendre cette question de l’acceptation universelle très au sérieux. Je vous donnerais une série

d'exemples de problèmes techniques qui ne sont pas traités de la même manière que d'autres problèmes qui sont liés. Également, le problème de la rupture de la relation entre l'ICANN et l'IETF. Et là, c'est un petit peu la conséquence de cette série des nouveaux gTLD. Les deux organisations doivent clairement dire qui est responsable de quoi. Et ça, c'est extrêmement important du point de vue de l'ingénierie, parce que l'un des problèmes qui se produit, c'est qu'on sait qu'il y a des conflits dans la racine pour des noms en particulier.

On sait aussi que le RSSAC a élaboré un rapport qui dit clairement qu'une série ultérieure de nouveaux gTLD serait bonne si on l'appliquait de la même manière que la première série. Or, justement on court un très grand risque comme on court le risque du résultat des élections mardi prochain, aux États-Unis, si je me présentais à ces élections.

Autre exemple de cela. On commence à voir beaucoup plus de gens parler de système de résolution de noms qui entrent en concurrence. Là, on a un système de résolution de noms qui est disponible pour tous et qui a des mécanismes de gouvernance significatifs, ainsi que des aspects techniques.

En d'autres termes, je pense que ce que la communauté ISPC aimerait voir, c'est que l'ensemble des aspects et problèmes

techniques qui ont découlé de cette première série soit traité dans leur ensemble avant qu'une série ultérieure soit lancée.

Ce que la communauté ISP a déjà dit au Conseil d'administration, c'est qu'elle a le sentiment que – tout cet examen des processus des politiques, toutes les études économiques, etc. – tout ce bon travail devrait être fait avant que le Conseil d'administration s'engage vis-à-vis d'une série ultérieure.

Donc, la question que j'ai à poser à Steve, c'est qu'on pense que le Conseil d'administration devrait prendre des mesures pour rassembler les aspects techniques, tous les problèmes qui ont découlé de la première série et les traiter de manière globale. Ça, c'est une opinion de notre groupe. Il s'agit d'une activité très particulière pour soutenir une nouvelle initiative au sein de l'ICANN. Donc, le SSAC pourrait jouer un rôle à cet égard, mais il est important pour nous de traiter toutes ces questions de manière globale, cohérente, concrète, de sorte que la question de la concurrence, les aspects économiques et politiques soient traités également.

STEVE CROCKER:

Merci. J'ai entendu deux aspects très concrets du point de vue technique. D'abord, la réserve des noms et ensuite l'acceptation

universelle. Et aujourd'hui, j'en ai déjà entendu parler. Donc, il faut voir où on en est à ce niveau-là.

J'aimerais peut-être faire une comparaison. Ici, il s'agit d'un programme avec des gens qui ne sont pas tout à fait sous notre contrôle. Donc, on a besoin d'un programme de sensibilisation.

Et à l'inverse, la question qui a été posée auparavant qui consiste à dire : Oui, avoir de nouveaux gTLD, c'est très bien. Mais si les nouveaux bureaux d'enregistrement ne peuvent pas les utiliser dans leur catalogue, alors on est face à un problème de taille.

Par rapport aux noms de réserve, je ne sais pas si c'est le moment de rentrer dans le détail de cela. Mais là, moi, ce que je crois comprendre, c'est qu'il ne s'agit pas simplement de la question de savoir si l'ICANN et l'IETF travaillent ensemble, mais il y a une question de divergence d'opinion au sein de l'IETF par rapport à leur propre processus. Donc, même si on demandait à l'IETF ce qu'ils veulent faire ou dans quel sens ils veulent avancer, on n'obtiendrait pas de réponse non plus. Donc, ils pointerait du doigt Facebook d'un côté, et un autre de l'autre.

Dans quelques jours, on va se réunir. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est totalement hors contrôle. Ça n'est pas contrôlé non plus. C'est un petit peu au milieu des deux. Merci.

BECKY BURR:

Je voulais revenir sur le commentaire qu'a fait Tony au niveau de l'accès à la distribution et au système de distribution. Il serait difficile d'imaginer que l'ICANN pourrait en arriver à un point où il pourrait avoir l'autorité sur la création d'une réglementation.

Donc, il me semble que nous pouvons dire que nous pouvons être intégré à la verticale, mais bon, cela ne fait pas beaucoup de sens.

Donc, il me reste une question pour vous : est-ce que c'est la manière d'en arriver à une solution pour résoudre nos problèmes de distribution? Vous pouvez être un opérateur de registre ou un bureau d'enregistrement complètement intégré et ne pas avoir de place par exemple au sein de GoDaddy, etc.

TONY HARRIS:

Je ne pense pas que c'est une solution. Nous avons quelque chose qui est déjà mis en place. Les acteurs principaux n'ont pas de gTLD même si les revendeurs ne vont pas vendre vos noms de domaine, parce qu'ils n'ont pas de processus pour cela.

Si vous avez une compagnie qui est dominante sur le marché, comme une compagnie bien connue qui a beaucoup de pourcentage de parts de marché sur le marché, il serait peut-

être justifiable pour celle-ci d'inclure les TLD dans votre catalogue. Vous n'avez pas à dépenser de l'argent à faire leur marketing ou à les promouvoir, mais au moins, ayez-les dans votre catalogue.

TONY HOLMES: Rapidement, j'aimerais passer à l'autre question.

BRUCE TONKIN: Vous faites référence aux problèmes techniques concernant l'acceptation universelle. On parle des milliards de systèmes. Je ne suis pas vraiment sûr si on obtiendra une vraie acceptation universelle. Ce que l'on peut faire, c'est sensibiliser et encourager.

Si j'utilise votre argument, nous devrions arrêter de fournir nos adresses IPv6, parce que les systèmes ne vont pas les soutenir. Nous encourageons les gens à mettre cela en œuvre dans leur propre réseau. Mais nous savons que les IPv6 sont soutenus dans tous les réseaux aujourd'hui. Si vous regardez des exemples de niveau de logiciel, vous savez les compagnies de publication qui introduisent, qui présentent des nouveaux *emoji*, des nouveaux *font*, toutes ces choses-là. Mais si vous avez un vieux téléphone par exemple, ces choses-là n'apparaîtront pas. Quand on lance quelque chose de nouveau, il ne s'agit pas

forcément de problèmes techniques, mais de problème de sensibilisation. Quand il y a un nouveau logiciel, ce nouveau logiciel devrait pouvoir gérer ces domaines de premier niveau de façon appropriée.

MARK MCFADDEN:

Je ne suis pas forcément d'accord. Il n'y avait pas de rareté de noms avant le programme de nouveaux gTLD, alors qu'il ne restait plus d'adresses IPv4 à distribuer. C'était donc une situation complètement différente.

Ce que j'essayais de dire pour l'unité constitutive, c'est de répondre à la lettre de Steve, parce qu'il cherchait des facteurs de sécurité pour une série ultérieure. Ce que j'amène devant le Conseil d'administration, c'est le fait que nous pensons que le Conseil d'administration fait du bon travail sur ce genre de problème. Mais ce que nous ne voyons pas, c'est les problèmes techniques où l'UA est un de ces problèmes. Ces problèmes ne sont pas adressés au même niveau au sein de l'organisation.

STEVE CROCKER:

Il y a de la place, je pense, au sein de la révision CCT pour mentionner ces problèmes-là quand il s'agit par exemple de la confiance du client. Je ne me souviens plus trop des instructions

qu'il y avait sur le rapport. Je pense qu'il y a de la place pour inclure ce point.

TONY HOLMES:

Je crois que je vais avoir un petit problème avec mes collègues du CSG. Mais je vais quand même parler du deuxième, de la deuxième question. Nous sommes ici à l'ICANN 57. Donc, nous avons parlé de ces problèmes 57 fois. Nous savons que les arrangements qui ont été faits par exemple pour gérer cette réunion ont été très compliqués cette fois-ci. Il y a bien sûr des raisons derrière cela. Nous avons changé le format de la réunion. Maintenant, nous avons cette réunion un peu plus longue et donc, cela cause des soucis.

Mais nous avons anticipé que cela correspondrait à peu près à toutes les autres réunions. Mais ça n'a pas été le cas. Nous avons ce nouveau format maintenant et nous avons des blocs d'horaire qui nous ont été attribués pour toutes nos réunions.

Et donc, il est très difficile de développer notre ordre du jour, parce que nous avons beaucoup de problèmes, de conflits par exemple avec les ISP, avec l'ALAC, avec les parties contractantes, avec les parties non-contractantes, et même nous au sein de notre propre unité, nous avons des discussions.

Donc, il s'agit toujours de parler d'éléments qui bougent sans arrêt.

Chaque partie du puzzle est liée. Donc, ce n'est pas forcément une critique. Je comprends tout à fait le travail qui a été fait par toutes les équipes et aussi le très bon travail qui a été fait par tous les secrétaires – les secrétariats qui ont fait vraiment un travail extraordinaire. Mais nous voulons rendre les choses plus faciles et fournir plus de certitudes dans le processus, car il est très difficile que les gens s'engagent à venir aux réunions de l'ICANN. Car, c'est très difficile de mettre de côté autant de temps pour suivre ces réunions.

Ce que j'aimerais proposer, c'est que, dans l'avenir, il serait bon de mettre en place des directives régulières pour toutes les réunions futures et de travailler sur ces méthodes dans l'avenir. Et pour nous aider à remplir donc cette tâche, nous suggérons la formation d'un comité qui travaillerait avec l'équipe qui met à jour le planning pour pouvoir donc communiquer avec toutes les parties, toutes les unités constitutives de l'ICANN. Ainsi, nous aurions un point de contact et ainsi, nous aurons moins de conflits d'organisation du calendrier de la réunion au sein de l'administration. Donc, nous aimerions avoir un représentant qui travaillerait de façon proche avec toutes les unités

constitutives afin de pouvoir mettre en place un calendrier cohérent.

CHRIS DISSPAIN:

Oui. Je comprends. Je comprends cela et je sais qu’il y a eu beaucoup de défis avec ce nouveau format. Et puis, en plus, les dates ne sont pas les mêmes qu’auparavant.

Il y a beaucoup de choses qui sont en cours. Sally et Nick se préoccupent de ces problèmes, mais je peux, pour ma part, suggérer que vous mettiez vos suggestions dans un courriel que vous pouvez m’envoyer, et par la suite, je communiquerais avec Sally et Nick.

Mardi, je pense qu’au début du forum public, vous pourrez donc soulever ces points-là. Est-ce que ça va pour vous ?

TONY HOLMES:

Oui. Je vous remercie.

Tout à l’heure, Chris a parlé d’une question liée aux inquiétudes de l’unité constitutive des parties commerciales, et ici, à cette table, nous avons des personnes des trois unités. Je vais donc demander à Steve DelBianco de présenter cette question.

STEVE DELBIANCO: Donc, c'est un avis au Conseil d'administration pour qu'il ne soit pas surpris, comme quand quelque chose telle que la transition qui s'est si bien passée. En tout ce qu'il s'agit des révisions de l'habilitation de la communauté, des CSC, des PTI et document discovery – toutes ces nouvelles méthodes fantastiques qui ont été introduites à Londres quand toutes les AC et les SO et le groupe, tels que la GNSO, etc. sont venus au micro durant le forum public et vous ont dit, ne faites pas cette transition. Et là, la communauté de l'unité constitutive commerciale s'est lancée à fond et a été instrumentale pour le passage, par exemple, devant le Congrès aux États-Unis. Becky Burr a beaucoup travaillé. Jonathan Zuck a beaucoup travaillé là-dessus.

La prochaine étape donc de cette bonne nouvelle de la transition d'IANA, c'est que tous les groupes se sont rassemblés pour prendre leur responsabilité.

Il y a beaucoup d'endroits dans les statuts qui font référence à ces nouveaux pouvoirs que nous avons. Cinquante fois : on parle de la communauté habilitée ; quarante fois : on mentionne les conseils de la GNSO ou le conseil de la GNSO. Souvent, on dit soit GNSO, soit le conseil de la GNSO. Donc, il y a une différence entre les deux. La GNSO veut dire... Est-ce qu'on va parler du groupe de la GNSO ? Est-ce qu'on va parler du conseil de la GNSO ?

Donc, voilà, une opportunité alors que la GNSO travaille sur comment elle va pouvoir suivre ses nouvelles responsabilités. Il serait bon de pouvoir parler directement du fait que la GNSO... Comment est-ce que la GNSO va exercer ses nouveaux pouvoirs ?

Et donc, ce qui se passe, le conseil de la GNSO a créé une nouvelle équipe et son rapport doit être approuvé par le Conseil. Donc, il n'y a pas de surprise. Le mot conseil, le conseil sera donc l'organe qui va parler pour la GNSO. Mais il n'y a rien de mal pour cela, puisque le conseil fait partie de la GNSO. Mais si on suit les instructions d'il y a quelques années, c'est une chambre partagée.

Tout ce qui est fait au sein de la GNSO doit être approuvé par la majorité des deux chambres de la GNSO. Donc, c'est ce que l'équipe a dit et moi je suis à la tête de l'équipe. Je suis d'accord avec l'unité constitutive commerciale, mais il faut être d'accord avec la majorité. Il faut suivre la majorité. Donc, il y a droit de veto. Quand la GNSO a la majorité et que le reste de la GNSO, par exemple, les parties prenantes commerciales, non-commerciales veulent bloquer tel ou tel élément, ils ont droit de veto.

Donc, les changements de statuts viennent très bientôt, vont être sur la table très bientôt, et le personnel va devoir faire des

changements de statut. Et le conseil va avoir des pouvoirs qu'il n'avait pas avant et les changements des statuts seront sujets à votre révision donc pendant la période des commentaires publics. Il va falloir donc être prêt pour faire des commentaires. Nous voulions que vous le sachiez maintenant et que vous puissiez fournir vos inquiétudes.

STEVE CROCKER:

Oui. J'ai écouté de façon très, très... J'ai bien suivi ce que vous avez dit. Ce que j'essaie de comprendre, est-ce que les statuts avec toutes leurs références, des centaines de références entre la communauté habilitée, le conseil GNSO ou la GNSO tout court, est-ce que cela veut dire qu'il y a des erreurs qui avaient été faites exprès dans la composition, dans la façon dont ces statuts étaient écrit ?

STEVE DELBIANCO:

Je pense que les choix étaient un peu arbitraires. Des fois, on dit conseil. Des fois, on ne dit pas conseil. Donc, cela est très ambigu. Maintenant, nous aimerions pouvoir dire que c'est à nous la GNSO de prendre des décisions.

Alors naturellement, si le conseil... Le conseil va parler pour la GNSO.

STEVE CROCKER: Je ne suis pas encore très clair sur le fait que ce soit une question. Est-ce que c'est une chose qui est, un problème qui est interne à la GNSO ou de quoi parlez-vous ?

C'est quelque chose dont on n'a jamais entendu parler. Est-ce que c'est une ambiguïté que vous voulez que nous clarifions ? Je n'ai aucune sympathie pour votre problème.

CHRIS DISSPAIN: Oui. J'ai une question, encore à parler de clarté. Steve, cette question vient devant nous parce qu'elle est passée à travers le processus de la GNSO et cette question a été approuvée par la GNSO. Donc, il n'est pas encore... Cette chose n'est pas encore acceptable pour cette personne et nous allons en entendre parler. C'est ça ?

STEVE DELBIANCO: Oui. C'est ça.

CHRIS DISSPAIN: Merci.

STEVE METALITZ: J'étais aussi un membre de l'équipe à la GNSO. C'est une question qui va venir devant vous très bientôt. C'est une

conclusion qu'a mené la GNSO qui, avec ses nouveaux pouvoirs amenés par les changements de statuts qui vont arriver, donc quand vous avez des problèmes d'élaboration, de processus d'élaboration et que vous avez besoin d'un consensus au sein de la GNSO et que la GNSO a suivi toutes ces procédures, vous pensez que cela sera automatiquement approuvé. Ceci ne devrait même pas être une question au sein de la GNSO. Donc, on vous dit, ne traitez pas ça comme recommandation de développement d'élaboration de politiques. C'est une question bien différente, et comme l'a dit Steve, le conseil et son intérêt avec ces nouveaux pouvoirs qu'il a, il ne peut pas en arriver à des conclusions. Le conseil et la GNSO, ces deux chambres dont Steve parlait tout à l'heure, avaient été créées seulement, pour à l'époque, pour résoudre les problèmes qui survenaient dans le processus. Vous savez que nous avons une opinion très forte là-dessus. Là n'est pas la question aujourd'hui. La question est que : est-ce que cette nouvelle structure va correspondre avec ces nouveaux pouvoirs ?

STEVE CROCKER:

Est-ce que vous avez dit ce mot magique « les changements de statuts ? »

STEVE METALITZ: Oui. Oui, il y aura des changements de statuts.

STEVE CROCKER: Oui. Ça va être un processus très lourd. Donc, le Conseil d'administration ne va pas prendre ça à la légère. C'est égal que ce soit des statuts réguliers ou des statuts fondamentaux. Il y a moins de différence à mon opinion. Donc, à moins que ce soit complètement accepté.

Je voudrais faire un commentaire général. Les centaines de pages de statuts, et cela n'est pas surprenant, ont plein de petits problèmes si vous voulez. Ce n'est pas une opinion officielle, mais je peux vous dire que ce ne sera pas le seul processus de nettoyage auquel nous aurons affaire. Il y aura d'autres changements de statuts qui surviendront. D'autres groupes, en incluant ceux du Conseil d'administration, la communauté en général travaillera là-dessus.

STEVE DELBIANCO: Ce n'est pas vraiment un nettoyage. Un nettoyage, ça ne veut pas dire qu'on va juste régler deux, trois mots. Il faut que ça devienne un accord sur ce que ces statuts doivent exactement dire.

STEVE CROCKER: Tout cela est un peu mélangé avec les conflits de la GNSO et son organisation. Il va falloir y faire face à un certain moment. On verra.

CHRIS DISSPAIN: Pour plus de clarté, parce que je veux être sûr de bien comprendre le message. Vous êtes en train de dire que ce qui va venir devant nous ne va pas avoir le poids d'une élaboration de politiques, mais que cela devrait être traité de la même manière. Nous aurons le droit, soit de refuser, ou de refuser d'accepter sans certaines conséquences, les mêmes conséquences qu'on aurait eues si on avait rejeté la politique.

STEVE CROCKER: Nous sommes arrivés à l'heure. Donc voilà, je pense que nous avons terminé avec la séance. Merci à tous. Cela était bien constructif. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]